

La Municipalité...
à votre service

450 461-8000
www.ville.saint-basile-le-grand.qc.ca



Ville de
Saint-Basile-le-Grand
...où il fait bon vivre au naturel entre rivière et montagnes...

**Direction générale
et cabinet du maire**

MAIRIE
204, rue Principale J3N 1M1
poste 8108 | direction.generale@villesblg.ca
Technologies de l'information
poste 8121 | ti@villesblg.ca

**Service des communications
et des relations avec les citoyens**

MAIRIE
204, rue Principale J3N 1M1
poste 8100- | communications@villesblg.ca

Service des finances

♿ 206, rue Principale J3N 1M1
poste 8200 | finances@villesblg.ca

Service du greffe

MAIRIE
204, rue Principale J3N 1M1
poste 8105 | greffe@villesblg.ca

**Service des loisirs, de la culture
et de la vie communautaire**

♿ **ARÉNA JEAN-ROUGEAU**
10, rue Bella-Vista J3N 1M1
Plateaux d'activités
poste 8602 | plateaux@villesblg.ca

♿ **BIBLIOTHÈQUE ROLAND-LEBLANC**
40, rue Savaria J3N 1L8
poste 8500 | bibliotheque@villesblg.ca

♿ **CENTRE CIVIQUE BERNARD-GAGNON**
6, rue Bella-Vista J3N 1M1
Camps de jour
poste 8605 | camp.jour@villesblg.ca
Volet communautaire
poste 8607 | viecommunautaire@villesblg.ca

♿ **CENTRE COMMUNAUTAIRE LISE-B.-BOISVERT**
103, avenue de Montpellier J3N 1C6
Direction
poste 8600 | loisirs@villesblg.ca
Volet culturel
poste 8614 | culture@villesblg.ca

Service des ressources humaines

MAIRIE
204, rue Principale J3N 1M1
poste 8200 | rh@villesblg.ca

Service de sécurité incendie

♿ **CASERNE DE POMPIERS**
39, rue Savaria J3N 1L8
poste 8400 | incendies@villesblg.ca

**Services techniques
(génie et travaux publics)**

♿ **ÉDIFICE LÉON-TAILLON**
200, rue Bella-Vista J3N 1M1
poste 8300 | technique@villesblg.ca

**Service de l'urbanisme
et de l'environnement**

♿ **ÉDIFICE LÉON-TAILLON**
200, rue Bella-Vista J3N 1M1
poste 8300 | urbanisme@villesblg.ca



Le 4 octobre 2018

Madame Catherine Véronneau
Intervenante à la sensibilisation et aux services externes
La Clé sur la Porte

Courriel : maisoncle@maskatel.net

OBJET : Proclamation – Municipalité alliée contre la violence conjugale

Madame,

Vous trouverez ci-joint une copie de la résolution portant le n° 2018-10-316 adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire tenue le 2 octobre courant, relative au sujet mentionné en objet.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos sincères salutations.

La greffière adjointe,

Éléa Claveau, OMA, notaire

/lc

p. j.



VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

SERVICE DU GREFFE

Séance ordinaire 2 octobre 2018

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30, le 2 octobre 2018 conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard;
Mesdames les conseillères Josée LaForest et Line Marie Laurin ainsi que messieurs les conseillers Guy Lacroix, Richard Pelletier et Émile Henri (*quitte son siège à la résolution n° 2018-10-304 et le reprend à la résolution n° 2018-10-306*);

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Éléa Claveau, OMA, notaire, greffière adjointe.

Sont absentes :

Madame la conseillère Valérie Sirois;
Madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, greffière.

2018-10-316

RÉSOLUTION

Proclamation – Municipalité alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes, et que les services de police du Québec enregistre chaque année plus de 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, et de ses maisons membres, pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée LaForest,
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

De proclamer la Ville de Saint-Basile-le-Grand, municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

COPIE CONFORME



greffier

